

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 mai 2016

L'an deux mil seize le trente mai, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Jean-Claude GUERIN, Maire.

Présents : M. GUERIN Jean-Claude, M. RAUX Samuel, M. HERRIBERRY Dimitri, Mme PROTTEAU Joëlle, Mme PILLOT Marguerite, M. GUILBAUT Bernard, Mme RECOUPE Sylvie, M. FRANCOIS Xavier, Mme BUTET Laëtitia, M. GOURBEAU Benjamin, Mme BREMENT-MARQUIS Monique, M. JAMONNEAU Claude, M. DUBOIS Victorien,

Absents : Mme MICHEAU Séverine, BEAUFORT Magalie

Pouvoirs : Mme BEAUFORT Magalie à FRANCOIS Xavier

Secrétaire : M. JAMONNEAU Claude

Début de la séance à 20h35

Quorum atteint – Nombre de votants (pouvoir compris) : 14

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2016 :

Aucune observation

Vote : 14 voix pour

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 25 avril 2016 :

Mme BREMENT MARQUIS Monique informe l'assemblée que l'entreprise COLAS n'a pas été contactée pour les travaux situés Rue de la Touche. Monsieur le Maire propose de se renseigner et de faire part de ces remarques lors du prochain conseil.

Vote : 11 voix pour – 3 abstentions.

DECISIONS DU MAIRE

N°	Date	Libellé	Entreprises	CP VILLE	Prix HT
07	27/04/2016	Modification de la zone d'éclairage du stade municipal	CIGEC	79200	727.92
08	10/05/2016	Fourniture barrières de manifestation et piquets de signalisation	NEW LOC	79200	1 775.18

DELIBERATIONS

→ **MISE A DISPOSITION DE BIENS DE LA COMMUNE DE LA PEYRATTE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PARTHENAY-GATINE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES « PETITE ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE » ET « AFFAIRES SCOLAIRES »**

Monsieur le Maire fait lecture de la convention.

Il en ressort, en résumé, que les biens immobiliers dénommés comprennent le Relais Assistantes Maternelles et l'Accueil Périscolaire, situés au 1 place des Marronniers. Le mobilier et le matériel liés à l'équipement sont mis à disposition en l'état. La Communauté assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire (prise en charge des dépenses d'entretien et des réparations nécessaires).

VOTE : 14 voix pour,

- Approuvent les termes de la mise à disposition de biens de la commune de La Peyratte à la Communauté de communes, pour les compétences « petite enfance, enfance et jeunesse » et « affaires scolaires ».
- Autorisent le Maire à signer la convention.

→OUVERTURE D'UN POSTE POUR L'EMBAUCHE D'UNE SECRETAIRE DE MAIRIE

Monsieur le Maire informe l'assemblée du recrutement de Madame PRUNIER Cécile. Une convention de mise à disposition a été établie entre la mairie de St Pardoux et la mairie de La Peyratte. Cette convention débute le 6 juin 2016 jusqu'au 15 juillet 2016.

VOTE : 14 voix pour,

- Approuvent l'ouverture d'un poste adjoint administratif de 2^{ème} classe,
- Autorisent le Maire à signer la convention de mise à disposition (14 voix pour).

→VENTE DE LA PARCELLE REFERENCEE N°1349- LOT N°1 DU LOTISSEMENT DES BELLETIERES A M. JEREMY METAIS.

M. le Maire informe le conseil que Monsieur METAIS Jérémy, domicilié à Parthenay, souhaite faire l'acquisition du terrain situé au lotissement Les Belletières, d'une superficie de 1 006m² référencé n°1349, section A.

VOTE : 14 voix pour,

- Avis favorable à la demande. Cette parcelle sera vendue au prix de 25€ TTC le m².
- Autorisent le Maire à signer les actes notariés relatifs à la vente de cette parcelle.

→ACHAT DE LA PARCELLE REFERENCEE N°1332 – RUE DE LA COUDRELLE, APPARTENANT A MONSIEUR FERNAND ROCHER

Monsieur le Maire informe le conseil de l'achat d'une parcelle cadastrée n°A-1 332, rue de la Coudrelle, appartenant à Monsieur Fernand ROCHER, au prix de 100€.

VOTE : 14 voix pour,

- Décident d'émettre un avis favorable à cette acquisition d'un montant de 100 €.
- Autorisent M. Le Maire à contacter Me BOIGE, notaire, pour établir l'acte notarié.

→CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES A TITRE GRATUIT – ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE AFFECTES A L'EXERCICE DES COMPETENCES COMMUNAUTAIRES

Suite à la modification par avenant n°1 de l'article n°2 de la convention de prestation de services, M. Le Maire demande au conseil municipal d'approuver la convention modifiée.

VOTE : 3 voix pour, par 10 voix contre, 1 abstention, le conseil municipal n'approuve pas la convention de prestation de services et son avenant n°1.

RAPPORT DES COMMISSIONS

➤ Rapport commission voirie/bâtiment

Monsieur le Maire prend la parole pour expliquer le problème sur le permis de construire de SA Beauchamp. Le Service de La Préfecture a émis des observations sur le zonage du chantier. Une révision du PLU doit être envisagée pour régulariser le développement de l'entreprise dans la zone artisanale.

Madame BREMENT-MARQUIS demande où en est le projet de la MAS. Les services de La DDT9 imposent de respecter la zone humide. Le projet doit être modifié en conséquence. Les discussions avec les différents services de l'Etat sont en cours.

Madame BREMENT-MARQUIS s'interroge sur le fait d'avoir fait appel aux services du directeur de l'EHPAD du Tallud au lieu du directeur de l'EHPAD de Thénézay. M. Le Maire indique que le choix a été fait en fonction des circonstances.

Monsieur le Maire explique que :

Suite au départ prévu des gérants de la supérette, la mise en conformité des contrôles techniques du bâtiment est nécessaire.

En ce qui concerne le recours au Tribunal Administratif un mémoire sera présenté devant le juge. L'étude de diagnostic de l'état de l'Eglise engagée par Mme NIGUES se poursuit.

La restitution de ses travaux devant le conseil municipal devrait être confirmée le jeudi 16 juin à 14h30 à la mairie.

M. GOURBEAU Benjamin demande à Monsieur le Maire l'avancement du dossier concernant la situation du logement locatif de la boulangerie. M. Le Maire répond : L'ARS est informée que le gérant de la boulangerie n'occupe plus le logement locatif.

➤ **Rapport de M. RAUX Samuel – adjoint délégué sport**

Suite à la dissolution du Club de foot de La Peyratte et de la constitution de l'entente sportive THENEZAY-LA PEYRATTE-LA FERRIERE (ES TPF), une réunion doit être programmée avec les nouveaux dirigeants du club.

➤ **Rapport de M. HERRIBERRY Dimitri – adjoint délégué à la commission animation, communication, information, économie**

La commission nous informe que le développement du site internet est en cours. Des modifications vont être apportées (dénomination et amélioration de la présentation des entreprises, manifestations....).

Les prochaines festivités, fête de la musique et 14 juillet sont en cours de préparation.....

➤ **Rapport de Mme PROTTEAU Joëlle – adjointe déléguée à la commission solidarité, agriculture, culture et cimetière**

La commission annonce que la procédure d'abandon de tombes dans le cimetière arrive à son terme. Une délibération sera nécessaire pour la restitution des concessions.

COURRIERS

- Les Sœurs de La Communauté des Religieuses informent la municipalité qu'elles vont bientôt quitter La Peyratte.
- RN 149 – déviation de Parthenay : M. Le Maire informe le conseil de la publication de l'arrêté préfectoral du 8/04/2016 relatif à la réduction du fuseau de 1000 m à 300 m.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme PILLOT Marguerite demande si la mairie ne pourrait pas être fermée les mercredis matin, avant l'arrivée de la nouvelle Secrétaire Générale, afin de mettre à jour les dossiers en attente. M. Le Maire indique que la convention de mise à disposition de l'agent prévoit que Mme PRUNIER Cécile, Secrétaire de Mairie prend ses fonctions à compter du 06/06/2016.
- En ce qui concerne la pétition du collectif opposé au projet de M. CHARRON Jacques, Mme BREMENT-MARQUIS regrette que la déclaration préalable ait été uniquement affichée à l'intérieur de la mairie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE 27 JUIN 2016

FIN DE SEANCE A 23H39